

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

LIGUE DE FOOTBALL DE LA WILAYA DE MOSTAGANEM

TEL ET FAX N° 045.41.31.41



N°141/SG/2022/

MOSTAGANEM LE ,02/02/2022

NOTE AUX CLUBS

DE LA DIVISION HONNEUR ET PRE-HONNEUR

Nous avons l'honneur de vous informer que l'ouverture de la deuxième période enregistrement est fixée à partir de la dernière journée de la PHASE ALLER du championnat selon les dispositions Réglementaires relatives aux compétitions de football amateur qui s'étale sur 7 jours.

NB/

Du : dimanche : 06.02.2022

Au

Samedi : 12.02.2022

Ligue Foot-ball
Wilaya de Mostaganem
Le Secrétaire Général
Y. Mehdi

NOTE

Rappel de la réglementation (extrait des dispositions réglementaires 2021/2022)

Pendant la 2ème période d'enregistrement, les clubs amateur ont le droit de :

- Transférer des joueurs amateurs vers les clubs amateurs ou professionnels.
- Recruter des joueurs amateurs ou professionnels.
- Les recrutements des clubs amateurs doivent se faire au prorata du nombre de joueurs dans l'effectif (pas plus de 30 joueurs).
- Les clubs amateurs ne peuvent recruter que deux (02) joueurs au maximum provenant d'un même club.
- Seuls les clubs amateurs qui n'ont pas recruté trente (30) joueurs lors de la première période d'enregistrement, ont le droit de recruter lors de la seconde période d'enregistrement.
- Les joueurs transférés durant la deuxième période d'enregistrement sont soumis à la lettre de libération.
- Les clubs amateurs qui ont un effectif de trente (30) joueurs ont le droit de recruter deux joueurs au maximum durant la deuxième période d'enregistrement, s'ils libèrent deux joueurs.
- Les équipes amateurs qui recrutent durant la deuxième période d'enregistrement doivent tenir compte que seul cinq (05) de leurs effectif doivent avoir trente (30) ans et plus.